

## Ecole Notre-Dame

Bd des Douves

12260 Villeneuve

Tél. : 05 65 81 74 43

Mail : [ecolenotredame.villeneuve@ec-mp.org](mailto:ecolenotredame.villeneuve@ec-mp.org)

[www.ecolenotredamevilleneuve@jimdo.com](http://www.ecolenotredamevilleneuve@jimdo.com)

# REGLEMENT INTERIEUR

## • Les horaires

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>7h30 à 8h45</i>			Garderie	
<i>9h à 12h</i>			<b>Classe</b>	
<i>13h30 à 16h30</i>			<b>Classe</b>	
<i>17h à 19h</i>			Garderie	

Les enfants prenant les ramassages ne sont pas comptabilisés à la garderie.

**Il est important de respecter les horaires.**

**ATTENTION** 8 les enfants que les parents sont venus chercher ne sont plus sous notre responsabilité à la sortie de l'école. De même, lors de toutes les manifestations en dehors des horaires et/ou jours de classe, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe éducative (ASEM, enseignants).

## • Assurance scolaire

Elle est obligatoire. L'école vous en propose une. Vous restez libre d'y souscrire ou non. Auquel cas, une attestation de votre assurance devra être fournie.

## • Relations parents-direction

La directrice de l'école ne peut recevoir les communications téléphoniques et les rendez-vous qu'en dehors des heures de classe ( pas de décharge).

## • Relations parents-enseignants

Grâce au cahier de liaison, vous serez informés de toutes les activités et consignes données à l'école. Vous pouvez également l'utiliser pour demander un rendez-vous aux enseignants qui vous recevront et vous écouteront. Ce carnet est donc un lien important entre l'école et la famille. L'enfant devra toujours l'avoir dans son cartable.

**Le cahier de liaison devra être signé par les parents à chaque avis de circulaire.** Cela signifie juste que la famille a pris connaissance de l'information.

## • Retard

Afin de ne pas perturber le début de la classe, nous vous prions de respecter les horaires de rentrée.

## • Absences et santé

Dans chaque classe existe un registre d'appel où les absences sont consignées ainsi que leur motif.

Les enfants accueillis doivent être en BONNE SANTE. Nous ne pouvons accepter un enfant fiévreux ou présentant une éruption cutanée. D'une part, il y a risque de contagion pour les autres et d'autre part c'est très inconfortable pour lui.

En cas de maladie infectieuse ou si vous remarquez la présence de poux dans la chevelure de votre enfant, merci d'en informer l'école.

**Téléphoner à l'école avant 9h dans la mesure du possible.**

Les absences prévisibles doivent être signalées à l'avance, par un mot écrit des parents. Elles doivent être justifiées et ne peuvent être motivées que par des raisons médicales ou familiales sérieuses.

Pour une courte absence, le motif indiqué par les parents est suffisant.

Au-delà de quatre jours d'absence, un certificat médical est **exigé**.

Si un élève doit quitter l'établissement en dehors des heures prévues, nous devons avoir un mot dans le cahier de liaison.

Aucun médicament ne sera administré à l'école sans ordonnance **et** autorisation écrite parentale.

Le sport est obligatoire.

En l'absence d'un enseignant, l'école fera de son mieux pour pourvoir à son remplacement.

### • Tenue vestimentaire

Elle sera correcte, modeste et propre, adaptée à l'activité scolaire (tenue de sport le jour **J**) et suffisamment couvrante (tee-shirts et shorts trop courts interdits).

Les enfants doivent être **chaussés** (pas de claquettes qui ne tiennent pas la cheville ni de talons excessifs qui entravent la motricité, lacets attachés).

**Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.** Dans la mesure du possible, nous récupérons les vêtements restant sans propriétaire. Pensez à venir les récupérer aux portemanteaux de la garderie.

### • Discipline

Les élèves doivent avoir un comportement correct à l'égard du personnel de service, des enseignants et de leurs camarades et sont priés de respecter le matériel et les locaux.

Les paroles injurieuses, les coups portés à autrui seront sanctionnés. Les familles seront informées. Dans le cas de difficultés particulièrement graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation sera soumise à l'examen de l'équipe éducative : une sanction pourra être prise.

- Deux avertissements écrits dans le cahier de liaison, entraîneront une

*retenue les jours de concertation des enseignants.*

*- Trois retenues seront suivies d'une exclusion provisoire de l'école.*

*Sans amélioration notable de l'acceptation du cadre proposé ici, l'école se réserve le droit de ne pas réinscrire ces enfants pour l'année prochaine.*

**Objets, jouets :** Le chewing-gum, les montres qui sonnent, les objets dangereux et les jouets personnels sont strictement interdits à l'école et seront confisqués immédiatement.

**Jeux de la récréation :** L'utilisation des jeux de la cour est interdite en dehors de la surveillance du personnel de l'école.

L'école se voit déchargée de toute responsabilité à l'égard des objets personnels précieux apportés par les élèves.

### • Cantine

Les tickets de cantine s'achètent à la mairie. Dans un souci d'organisation, veuillez rajouter sur chaque ticket la date et le nom de l'enfant. Nous vous prions d'éviter les retards.

Pour les enfants de maternelle : ils doivent être autonomes et se débrouiller seul avec leurs couverts. On ne peut pas les faire manger.

Veuillez fournir à chaque enfant (mangeant régulièrement ou occasionnellement) une serviette MARQUEE à son nom qui servira pour l'année.

### • Sorties des classes

Dans un souci de sécurité, toutes modifications (occasionnelles ou non) du retour de l'enfant à son domicile doivent être consignées par écrit dans le cahier de liaison (*ex. : un enfant prend le ramassage comme à son habitude alors qu'il ne devait pas et ne trouve personne chez lui*).

A ce même titre, veuillez en informer les ramassages (la parole de l'enfant ne suffit pas, en fin de journée certains oublient les consignes données par les parents le matin).

Signature de l'enfant

Signature des parents